

MOYENS DE LA PLATEFORME
Centre Spatial Universitaire de l'Université de Montpellier (CSUM)
approuvés par la Commission Recherche en date du XX/XX/XXXX

1 – Les moyens techniques

a. Implantation et locaux

L'Université de Montpellier met à disposition du Centre Spatial Universitaire de l'Université de Montpellier (CSUM) les locaux nécessaires à l'accomplissement de ses missions et en assure la gestion et l'entretien.

Description des locaux :

Etablissement hébergeur : Université de Montpellier (UM)

Site de Montpellier : Campus St Priest, 950 rue de Saint Priest, Montpellier

Bâtiment : 6

Numéro(s) de(s) pièce(s) :

Au RdC : SB001, SB002, SB003, SB004, A003, A002, A004, LT001 ,LT003

Au R+2 : B206, B207, B208, B209, B210, B211, B212, B205, LS201.

Site de Nîmes: IUT de Nîmes, rue Jules Raimu, Nîmes

Bâtiment : Bâtiment Département GEII

Salle : Salle « CSUM ».

Règle de répartition éventuelle des charges :

L'entretien courant et le nettoyage des locaux sont mis en œuvre par l'établissement hébergeur dans le cadre des règles existantes sur le site d'accueil et dans le respect des règles de sécurité, tels que les plans de prévention pour l'intervention d'entreprises extérieures établis conformément aux dispositions du code du travail.

Pour le site St Priest, l'UM prendra en charge les frais liés aux fluides, gardiennage, nettoyage, petit entretien courant, dits « du locataire ». Le CSUM assurera la prise en charge financière des vérifications techniques et de sécurité lorsque ceux-ci ne sont pas inclus dans les marchés déjà conclus par l'UM (cf annexe 1 du présent document). Languedoc-Roussillon Aménagement (LRA) prendra en charge les frais liés aux travaux d'entretien importants (notamment ceux qui nécessitent l'intervention d'entreprises extérieures et les travaux de maintenance) dits « du propriétaire » selon les termes du bail civil signé le 23/09/2014 entre SAS Pat LR et l'UM. La répartition fait l'objet d'une répartition jointe en annexe 1 du présent document.

Pour le site IUT de Nîmes, l'IUT prendra en charge les frais liés aux fluides, gardiennage, nettoyage, petit entretien courant.

Des conventions de financement peuvent régir les relations particulières entre l'hébergeur et ses partenaires. Le détail de ces charges et leurs répartitions seront précisés dans ces conventions.

Accès aux locaux :

L'accès aux locaux du CSUM est réservé à son personnel, aux stagiaires et étudiants disposants d'une convention de stage ou d'une convention d'accueil et aux personnels assurant l'entretien et la maintenance ou autorisés par

l'hébergeur, après obtention d'une autorisation auprès du Directeur du CSUM et du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD). Des personnes extérieures peuvent accéder aux locaux sur autorisation du Directeur du CSUM.

Toutes les personnes qui auront accès aux locaux du CSUM devront avoir pris connaissance des règles de fonctionnement et d'hygiène et sécurité telles que précisées dans le règlement intérieur du bâtiment notamment et s'engager à les respecter.

Compte-tenu des activités du CSUM, et notamment du passage et des opérations des satellites 365j/an et 24h/24, le CSUM pourra, sur décision de son Directeur appliquer des consignes particulières concernant les jours et horaires d'accès à la station sol du CSUM, dans le respect de la réglementation en vigueur.

b. Equipements

Le CSUM assure la gestion, l'opération et l'entretien des équipements nécessaires à l'accomplissement de ses missions, tant sur le plan technique que financier. Ils sont constitués par les équipements acquis. Cette activité est financée :

- sur les ressources financières propres du CSUM,
- sur des crédits attribués par l'Université notamment via ses appels à projets,
- sur des crédits qui lui sont spécifiquement attribués par les composantes,
- par mise à disposition d'un organisme extérieur à l'UM, public ou privé, selon une convention spécifique et après avis favorable du Conseil de gestion,
- par don ou legs après approbation par le Conseil d'administration de l'UM.

Les équipements acquis incluent :

- Moyen de test de vide thermique « SIMNANO » acquis dans le cadre du marché 2015-043
- Salle d'Ingénierie Concourante (CIC)
- Station Sol UHF/VHF
- Station sol Bande S
- Salle propre, destinée à accueillir des activités spatiales, conformes aux exigences ECSS, notamment ECSS_Q_ST_70_01C Cleanroom and contamination.
- Moyen de test radiatif irradiateur GR 50 chargé avec une source Cobalt 60 – 370 acquis dans le cadre du marché 2015-242
- Salle d'accueil de stagiaires/ingénieurs junior/porteurs de projet de création d'entreprise équipée de postes informatiques standards
- Equipements pour l'Assemblage Intégration et Test et mobilier de salle propre
- Equipements pour la caractérisation HF
- Equipements d'un atelier pour l'électricité et l'électronique
- Equipements d'un atelier pour la mécanique
- Moyens de soudure et de caractérisation électronique et mécanique (salle CSU Nîmes)
- Serveurs de données
- Bureaux équipés de poste de travail
- Imprimante couleur scanner en réseau et bornes wifi

c. Propriété intellectuelle

Le CSUM génère des droits de propriété intellectuelle, et notamment les savoir-faire, logiciels et brevets dont la liste est consignée à la Direction de l'Innovation et des Partenariats.

2 – Les moyens financiers

Les ressources financières du CSUM pour la réalisation de ses missions peuvent être constituées par :

- des ressources propres issues de contrats conclus avec des organismes, publics ou privés, extérieurs ou interne à l'UM,
- de subventions provenant d'organismes, publics ou privés,
- de recettes provenant de la vente de prestations selon des tarifs votés en Conseil d'administration de l'UM après avis de la Commission recherche du Conseil académique,
- de crédits spécifiquement attribués par l'Université notamment via ses appels à projets,
- de crédits attribués par une composante de l'UM,
- de dons et legs après présentation de ces dossiers au Conseil d'administration de l'UM.

Les ressources financières seront utilisées selon la réglementation et les procédures en vigueur au sein de l'UM et ne pourront être en aucune manière utilisées à d'autres fins que les missions citées dans les statuts.

Les recettes et les dépenses du CSUM seront identifiées et suivies dans le cadre d'un centre financier ouvert à cet effet (RR01), sous le domaine Recherche de l'outil de gestion comptable et financière de l'UM.

3 – Les moyens humains

Des personnels de l'UM peuvent être affectés au département scientifique DS MIPS pour effectuer tout ou partie de leur activité au sein du CSUM. Ces personnels sont placés sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Directeur du CSUM. Il peut s'agir de personnels titulaires ou non titulaires rémunérés par l'UM ou sur les ressources du CSUM.

Des structures de recherche, UFR, écoles et instituts de l'UM peuvent affecter du personnel afin qu'ils effectuent tout ou partie de leur activité au sein du CSUM.

Des établissements extérieurs peuvent mettre à disposition du personnel afin qu'ils effectuent tout ou partie de leur activité au sein du CSUM.

L'UM affecte, au 01/04/2019, au CSUM les personnels suivants :

- un ETPT IGR BAP J titulaire sur financement UM : Directrice Qualité & Valorisation, Chef de projet,
- un ETPT IGR BAP C en CDD sur financement UM : Ingénieur Système, Chef de projets 3U,
- un ETPT IGE BAP C en CDD sur financement UM : Ingénieur ADCS,
- un ETPT IGE BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Ingénieur Radiocommunications,
- un ETPT ASI BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Responsable Ateliers
- un ETPT IGR BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Ingénieur Radiofréquences
- un ETPT IGR BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Ingénieur EPS
- un ETPT IGR BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Ingénieur Mécanique
- un ETPT Post-Doc sur ressources propres du CSUM : Post-Doc Analyse Mission
- un ETPT Post-Doc sur ressources propres du CSUM : Fabrication additive
- un ASI BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Assistant Ingénieur Système
- un ASI BAP C en CDD sur ressources propres du CSUM : Assistant Ingénieur Radiofréquences
- un TECH BAP J sur ressources propres du CSUM : Gestionnaire administratif & Financier

La responsabilité fonctionnelle et hiérarchique de ces personnels est définie par l'organigramme du CSUM tel que défini par son Directeur et placé en annexe 2.

Par ailleurs, le laboratoire IES et IUT de Nîmes contribuent, à la date de validation du présent document, au fonctionnement de la plateforme à hauteur de 50% de l'activité d'enseignement et de recherche d'un Professeur de Classe Exceptionnelle pour assurer les fonctions de Directeur du CSUM et contribuer aux projets du CSUM.

Le CSUM peut accueillir en ses locaux des personnels extérieurs à l'UM, pour utiliser ses équipements. De même, un organisme extérieur peut opérer ou maintenir des matériels/équipements/locaux du CSUM.

**ANNEXE 1: REPARTITION DES INTERVENTIONS DES LOCAUX UM
DANS LE BATIMENT CSUM – CAMPUS SAINT PRIEST**

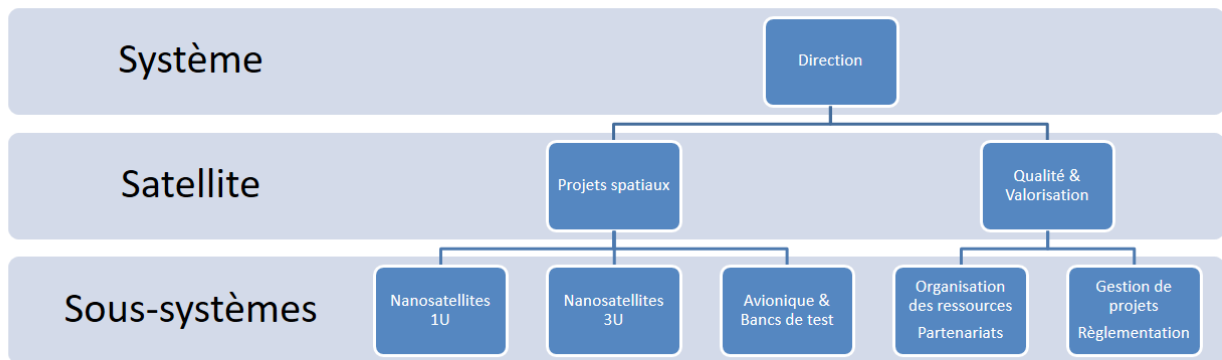
Répartition des interventions des locaux UM dans le Bât CSU - Campus St-Priest		
	Locaux UM hors circulations et parties communes	circulations et parties communes
CVC (Chauffage Climatisation Ventilation) Maintenance	UM	SAS Pat LR
CVC Réparation	UM	SAS Pat LR
CVC Travaux	UM, Demande d'accord du propriétaire selon bail	SAS Pat LR
CVC Salle Blanche : Maintenance	UM	SAS Pat LR
CVC Salle Blanche : Réparations	UM	SAS Pat LR
Electricité Maintenance (ex : ampoule)	UM	SAS Pat LR
Electricité Réparations	UM	SAS Pat LR
Electricité Travaux	UM, Demande d'accord du propriétaire selon bail	SAS Pat LR
CFA réparation (RJ VDI pour Réseau, Téléphonie, ...)	UM	SAS Pat LR
CFA Travaux (RJ VDI pour Réseau, Téléphonie, ...)	UM, Demande d'accord du propriétaire selon bail	SAS Pat LR
AEP (Eau potable) Réparations	UM	SAS Pat LR
AEP Travaux	UM, Demande d'accord du propriétaire selon bail	SAS Pat LR
Air Comprimé Réparations	UM	SAS Pat LR
Air Comprimé Travaux	UM, Demande d'accord du propriétaire selon bail	SAS Pat LR
Peinture Réparations	UM	SAS Pat LR
Sol Réparations	UM	SAS Pat LR
Menuiseries Intérieures (portes intérieures) : Réparation	UM	SAS Pat LR
Menuiseries Intérieures : Remplacement	UM	SAS Pat LR
Menuiseries extérieures (portes, fenêtres extérieures) : Réparation	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Faux-plafonds : Réparation	UM	SAS Pat LR
Serrures : Maintenance	UM	SAS Pat LR
Serrures : Remplacement	UM	SAS Pat LR
Contrôle d'accès : Exploitation programmation badges	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Contrôle d'accès : Maintenance	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Extincteurs Maintenance / Remplacement	SAS Pat LR	SAS Pat LR
SSI Maintenance - travaux	SAS Pat LR	SAS Pat LR
GTC Maintenance	SAS Pat LR	SAS Pat LR
GTC Intervention	SAS Pat LR	SAS Pat LR
BAES Maintenance et remplacement	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Interphone	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Poste électrique HT/BT Intespace	SAS Pat LR-Intespace (Attestation d'entretien et de vérification à fournir à l'UM)	SAS Pat LR
Ascenseur	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Compteurs	Vérifications SAS Pat LR	SAS Pat LR
Toiture : Maintenance	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Toiture : Réparation/Travaux	SAS Pat LR	SAS Pat LR
VTR : SSI, extincteur, PAC, Ascenseur	SAS Pat LR	SAS Pat LR
VTR : Electricité	UM	SAS Pat LR
Nettoyage	UM	SAS Pat LR
Déchets banaux : évacuation du bâtiment vers local OM CSU	UM	SAS Pat LR
Déchets banaux : transfert du local OM du bâtiment CSU au local OM du campus St Priest	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Déchets spéciaux	UM	S.O.
Interventions Gardiennage	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Intervention Alarme intrusion	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Intervention SSI	SAS Pat LR	SAS Pat LR
Espaces verts sur parcelle Région	SAS Pat LR	

mis à jour le 19 03 2018

**ANNEXE 2: ORGANIGRAMMES FONCTIONNELS ET HIERARCHIQUES
DU CENTRE SPATIAL UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER**



Organigramme fonctionnel



Organigramme hiérarchique

